



Préfecture Française  
Département de la Moselle

## ARRETE DU PRESIDENT 2025-10

### portant nomination d'un mandataire à la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et services générés par le Centre Technique Environnemental et le dispositif « SOLIDACAR »,

Vu la décision n° 2025-91 en date du 2 juillet 2025 portant dernière modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et services générés par le Centre Technique Environnemental et le dispositif « SOLIDACAR »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 juillet 2025,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### ARRETE

#### Article 1 :

████████████████████ est nommée mandataire de la régie de recettes et d'avances pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et services générés par le Centre Technique Environnemental et le dispositif « SOLIDACAR », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

#### Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

#### Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Cattenom, le 2 juillet 2025

Michel PAQUET  
Président



Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 24/07/2025

Vu pour acceptation  
[Signature]

[Redacted]

Le régisseur

Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 24/07/2025

Vu pour acceptation  
[Signature]

[Redacted]

Le mandataire suppléant

Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 05/08/2025

Vu pour acceptation

[Redacted]

Le mandataire

[Signature]

publication, le : 18/08/2025